



Réunion des Secrétaires Généraux de Parlement Strasbourg - 25 octobre 2019

Projet de procès-verbal

M. Sawicki, Président, déclare la réunion ouverte à 8h35, et souhaite la bienvenue aux participant-e-s et aux représentant-e-s du CERDP, à savoir : Mme Ruhrmann, codirectrice (Parlement européen, PE), MM. Schade et de Buyer respectivement codirecteur et cosecraire (Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, APCE). Il rappelle en quelques mots l'histoire du CERDP et l'objet de la réunion, qui est de s'informer sur les travaux du CERDP aux cours des trois dernières années (2016-2018) et de prendre connaissance des priorités et du programme pour les années 2020 et 2021, ainsi que des propositions d'amendements des statuts du CERDP. Le Président ajoute qu'il souhaite aborder d'autres questions, notamment, comme il l'a proposé dans une lettre du mois de septembre 2019, comme les mesures éventuelles à prendre pour assurer une meilleure participation et une plus grande implication des parlementaires dans les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

1. **Projet d'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour **est adopté**.

2. **Procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2016**

Le procès-verbal **est adopté**.

3. **Rapport d'activité du Centre européen de Recherche et de Documentation Parlementaire (CERDP), 2016-2018**

M. Schade, codirecteur du CERDP (APCE), explique que le rapport d'activité couvre une période de 3 ans du fait du report d'une année de la Conférence des Présidents et donc de la réunion des Secrétaires Généraux. Il remercie Mme Ruhrman (PE) qui vient de prendre ses fonctions de codirectrice ainsi que M. Nurminen (PE) pour son aide pendant la période de transition et se félicite de l'excellente coopération avec le Parlement européen. Il remercie également les deux cosecraires MM. Ulrich Hüschen et Yann de Buyer qui assurent le bon fonctionnement du Centre et rend un hommage plus particulier à M. Hüschen qui quittera bientôt ses fonctions pour prendre sa retraite. Un remerciement spécial est adressé aux Secrétaires Généraux qui acceptent de consacrer au CERDP les moyens humains et les ressources budgétaires, notamment pour accueillir séminaires thématiques et Conférence annuelles.

Sur la période considérée les requêtes comparatives ont dépassé le chiffre de 300 par an et les réponses aux demandes ont dépassé, à compter de 2017, le chiffre de 7000 par ans. Les 80 % des réponses données dans les délais impartis sont la preuve du sérieux et de la diligence du personnel concerné. Ces données attestent du succès et de la vigueur de cet organisme qui rassemble 67 chambres de 56 pays et institutions parlementaires européennes et 117 correspondants et correspondants adjoints qui contribuent au lancement de requêtes comparatives et aux réponses.

Par ailleurs entre quatre et six séminaires par an sont organisés grâce au soutien des parlements et sous la conduite des quatre coordinateurs. Le site web est par ailleurs un élément essentiel du fonctionnement CERDP, dont la maintenance et les évolutions techniques sont assurées par M. Hilbert du Parlement européen qui en est remercié.

Le Président remercie à son tour les Secrétaires Généraux de leur soutien aux correspondant.e.s et correspondant.e.s adjoint.e.s et pour l'accueil des séminaires et de la conférence annuelle. L'augmentation croissante du nombre de requêtes est un signe de succès qui nourrit le travail parlementaire.

M. Stanton (Chambres des communes, Royaume-Uni) remercie et félicite toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement du CERDP et de son site internet.

M. Müller (Bundestag, Allemagne), reconnaît l'attachement du Bundestag au CERDP dont il utilise les fonctionnalités, tant pour le nombre de requêtes déposées que pour les réponses données. Par ailleurs, il se félicite d'avoir pu rencontrer l'ensemble des correspondants lors de leur Conférence annuelle à Berlin au début du mois d'octobre et constater le sérieux de leur engagement.

Le Président clôt ce point en remerciant les deux codirecteurs et deux cosecrétaires pour leur travail et invite les membres à approuver le rapport.

Le rapport d'activité du CERDP pour 2016-2018 est adopté.

4. Priorités et programme du CERDP pour 2020-2021

Mme Ruhmann, codirectrice (PE), qui a rejoint le CERDP il y a moins d'un an, donne quelques précisions sur son parcours professionnel au sein du Parlement européen, où elle occupe les fonctions de directrice des relations avec les parlements nationaux. Elle remercie M. Nurminen d'avoir assuré l'intérim entre le départ de Mme Verger (ancienne codirectrice pour le Parlement européen) et son arrivée à ce poste, ainsi que M. Schade.

Le CERDP est un réseau précieux qui réalise un excellent travail depuis plus de 40 ans. Il est devenu un instrument reconnu de coopération avec les parlements nationaux. Les réunions statutaires, la conférence annuelle et les séminaires forment une ossature indispensable pour permettre un fonctionnement efficace de ce réseau. C'est la raison laquelle il est important que les parlements nationaux continuent d'apporter leur soutien en accueillant ces événements. Elle remercie, au nom des deux codirecteurs, les Secrétaires Généraux de leur engagement à cet égard, et en particulier ceux qui ont permis l'organisation des dernières Conférences annuelles à Strasbourg, Helsinki et Berlin et pour la conférence annuelle 2020, le parlement de Macédoine du Nord, ainsi que ceux qui se sont déjà engagés ou vont le faire pour accueillir un séminaire.

Le CERDP innove en continue, notamment via les applications de son site web, mais également par la mise en œuvre d'une expérience innovante sur une initiative du coordinateur du domaine d'intérêt « Pratique et Procédure parlementaire » : un séminaire en ligne (**webinar**) sur la protection des données. Ce fut une bonne expérience, mais cela ne remplace pas un séminaire.

La codirectrice, rappelant l'excellent travail des correspondants qui sont souvent dans l'ombre, considère qu'ils méritent le soutien et la reconnaissance des Secrétaires Généraux. Elle salue également le travail des cosecrétaires et en particulier M. Hüschen, qui travaillant à plein temps pour le CERDP dont il est la cheville ouvrière. Il quittera prochainement ses fonctions après plus de 11 ans à ce poste, pour prendre sa retraite. Elle remercie également M. Hilbert, gestionnaire du site web du Centre et de toutes ses évolutions.

Le Président remercie le Parlement européen et son Secrétaire Général d'assurer le financement du Centre notamment en mettant à disposition du personnel et les moyens financiers lui permettant de fonctionner. S'agissant du programme pour 2020-2021, le Président rappelle que le programme figure en dernier page du rapport. Il n'est pas totalement complété et il remercie d'avance les parlements qui souhaiteraient encore s'engager et accueillir une réunion ou un séminaire. Dans le rapport d'activités figurent les séminaires de ces trois dernières années, et l'on constate le succès par le nombre de participants (+ de 60 en moyenne), certains domaines étant plus populaire que d'autres (notamment les séminaires IT).

Mme Rettler (Bundesrat, Allemagne) se déclare prête à accueillir un séminaire à Berlin en 2021 dans le domaine d'intérêt : affaires économiques et budgétaires.

M. Mattsson (Riksdag, Suède) marque son accord avec le projet d'activité et de programme et demande un complément d'information sur le séminaire en ligne (webinar) et les nouvelles technologies, notamment les perspectives que l'on peut en attendre (point 7 des objectifs du programme 2020-2021).

M. Schade, codirecteur, répond au représentant suédois en précisant que le séminaire en ligne a été un test. Un webinar est efficace lorsqu'il associe un nombre limité de participant sur un temps relativement court. Pour un séminaire de plus de 10 personnes, le webinar n'est pas adapté et ne peut remplacer un véritable séminaire.

Les priorités et le programme du CERDP pour 2020-2021 sont adoptés.

5. Statuts du CERDP.

Le Président rappelle qu'il revient aux Secrétaires Généraux d'approuver tout changement au statut du CERDP. Ce dernier a été adopté en 1996 puis amendé à Tallinn en 2006 et à Strasbourg en 2012, avec plusieurs modifications importantes. Les nouvelles propositions d'amendements concernent les articles 6 et 7. Il donne la parole à M. Schade, codirecteur pour les présenter.

M. Schade explique que le premier amendement, d'ordre technique, concerne le déplacement d'un paragraphe de l'article 6 (Conférence des Correspondants) à l'article 7 (Comité exécutif). L'autre, plus substantiel, concerne le mandat des membres élus du Comité exécutif. Le statut actuel prévoit un mandat illimité dans le temps. Or lors d'une des dernières Conférences annuelles des correspondants, les délégués ont souhaité un renouvellement plus régulier et ont proposé de fixer à 6 ans (soit 2 mandats de 3 ans) la durée maximale de présence au Comité exécutif afin de permettre une plus grande rotation.

Le Président rappelle que le Comité exécutif est composé de membres permanents : les deux co-directeurs et deux cosecrétaires et de 5 membres élus par la Conférence des correspondants et il se réunit 2 fois par an et à l'occasion de la Conférence annuelle.

Aucune objection n'étant formulée quant aux modifications proposées, **les amendements au statut sont adoptés.**

6. Comment assurer une meilleure participation et une plus grande implication des Parlementaires dans les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le Président présente le document préparé pour cette réunion, et précise brièvement en quoi consiste le travail et les responsabilités des parlementaires nationaux au sein de l'APCE. L'Assemblée parlementaire, comme les autres assemblées internationales, est confrontée à la question de la participation et de l'implication de ses membres. Les parlementaires nationaux ont une obligation nationale liée à leur mandat principal. Cette réalité est connue et ne peut pas être changée. Parfois, ils peuvent même être pénalisés pour leur engagement international en n'étant pas réélus ou en étant critiqués dans la presse. La question est donc de savoir comment favoriser leur participation et leur implication dans les travaux des assemblées internationales.

M. Bahr (BSPC) reconnaît que la participation de parlementaires dans les instances internationales est un problème qui existe depuis plus de 40 ans. Les électeurs nationaux attendent de leurs parlementaires qu'ils s'occupent en priorité des problèmes nationaux. En ce qui concerne les Assemblées internationales, il considère qu'une coopération plus étroite et une meilleure synergie entre elles pourraient favoriser une plus grande implication des parlementaires et de citer en exemple la coopération établie entre la BSPC et de la PABSEC sur les océans. La prise en compte de causes communes comme l'Agenda 2020-2030 des Nations Unies (objectifs de développement durable - ODD) peut être un vecteur pour une meilleure implication des parlementaires leur permettant de faire pression, au niveau national, sur leur gouvernement, en utilisant les textes adoptés (résolutions et autres recommandations) dans les enceintes internationales.

M. Nehmelman (Sénat, Pays-Bas), donne l'exemple du Sénat dont les membres sont très impliqués dans les travaux de l'Assemblée parlementaire et assurent un suivi au niveau national de leur participation extérieure.

Après chaque partie de session, un rapport sur leurs activités est publié sur le site WEB du Sénat et les médias sociaux. Le Chef de la délégation fait rapport devant la commission permanente pour les affaires européennes. A la demande la commission des affaires européennes, les textes adoptés par l'Assemblée parlementaire sont transmis à toutes les commissions du Sénat. En particulier, les commissions de la justice et des affaires intérieures utilisent les travaux de l'Assemblée dans leur contact avec le gouvernement. Cette action permet d'améliorer l'efficacité du travail des parlementaires au niveau national et d'accroître la reconnaissance de leur travail au niveau international.

M. Hajiyev (PABSEC) rebondit sur les propos de M. Bahr et revient sur l'excellente coopération entre son Assemblée et la BSPC. Il considère que la coopération interparlementaire est très importante. Il cite l'initiative prise par les deux assemblées et l'Assemblée de l'OSCE pour une réunion conjointe à Istanbul autour d'un sujet qui intéresse la région de la Mer Noire et l'Europe du Nord : la route de la soie. Ainsi, il invite à une plus grande coopération entre les Assemblées internationales elles-mêmes.

M. Dossi (Bundesrat, Autriche), considère qu'il n'y a pas de difficultés à trouver les parlementaires pour participer aux travaux de l'Assemblée parlementaire, mais constate que les activités au niveau international sont finalement peu liées aux travaux des parlementaires et aux priorités nationales.

M. Montella (OSCE AP) se félicite de l'excellente coopération établie entre les deux assemblées (OSCE AP et APCE) en particulier dans le domaine de l'observation des élections. L'OSCE PA a vu une augmentation de la participation des parlementaires sur les 3 dernières années pour les réunions statutaires mais également pour les activités en marge des sessions (concernant les migrations, la lutte contre le terrorisme, le numérique, les questions arctiques), en raison de la situation de la crise russe à l'APCE. Les parlementaires apprécient de discuter des sujets importants comme les migrations et les questions liées au terrorisme, car ils sont plus libres dans les instances internationales qu'au niveau national. Il s'interroge s'il faut ou pas encourager une augmentation des activités internationales.

M. Mattsson (Riksdag, Suède) souhaite partager l'exemple du Riksdag. Chaque année la délégation suédoise présente un rapport sur l'activité de l'APCE à l'une des commissions. La commission concernée présente ensuite un rapport en session plénière. Cette démarche permet des échanges entre les membres de la délégation et les autres collègues sur leur travail dans les assemblées internationales. Il pose la question de savoir si l'Assemblée parlementaire a déjà réfléchi à la possibilité de réduire la durée des parties de session (par exemple : ne pas conserver la séance du vendredi dont la fréquentation est moindre). Il serait en faveur de semaines de session plus courtes mais plus nombreuses. Enfin il précise qu'au niveau national, les séances du parlement sont organisées en milieu de semaine. Aussi il suggère d'organiser les réunions des assemblées internationales en début ou fin de semaine.

M. Muller (Bundestag, Allemagne). Le Bundestag considère que le travail au niveau international est important pour les membres de la délégation allemande qui sont par ailleurs très sollicités par les autres collègues des différentes commissions et par les médias. Il reconnaît que le travail à l'Assemblée parlementaire n'est pas toujours considéré à sa juste valeur mais souligne également que la société civile est de plus en plus demandeuse d'information sur le travail de l'Assemblée.

Mme Arnadottir (Althingi, Islande) reconnaît que pour son parlement il n'est pas toujours possible d'envoyer à Strasbourg titulaires et suppléants. Cependant, elle constate une implication plus grande des membres de la délégation qui sont très actifs y compris dans les médias sociaux pour expliquer leur travail au sein de l'Assemblée parlementaire. Ils sont considérés comme des spécialistes et c'est un avantage politique pour eux. De ce fait la pression sur le parlement pour augmenter le budget consacré aux activités de coopération est plus importante. Elle souhaite que les discours prononcés par les membres de la délégation puissent être diffusés en ligne.

M. Stanton (Chambres des communes, Royaume-Uni) souhaite lui aussi que les discours prononcés par les membres britanniques soient diffusés immédiatement dans les médias. Il reconnaît également que les travaux de l'Assemblée sont rarement en phase avec les travaux de la Chambre des Communes, sauf exception, notamment concernant les discussions relatives à la Fédération de Russie. Par ailleurs, les parlementaires britanniques

seraient en faveur de réduire le nombre de rapports et de les cibler davantage sur les priorités du Conseil de l'Europe comme les droits de l'homme.

M. Schwab (Conseil National, Suisse) reconnaît que la Suisse est un bon élève mais son sentiment est qu'il y a trop de dispersion dans les travaux de l'Assemblée et qu'il conviendrait que ses activités soient recentrées sur le cœur de son mandat. S'agissant des propositions de produire plus de rapports d'enquête, il considère que c'est une piste intéressante, de même que les travaux de monitoring qui renforcent la coopération internationale avec les parlements nationaux

M. Piazzi (Assemblée parlementaire de la Méditerranée - PAM) fait écho aux propos déjà tenus. Les relations entre la PAM et les parlements nationaux sont excellentes. L'Assemblée de la Méditerranée connaît une croissance exponentielle de participation non seulement de parlementaires nationaux mais aussi de membres des autres assemblées internationales comme le Parlement Européen. Comme d'autres, la PAM fait face à problème budgétaire qui ne permet qu'une réunion de 2 jours une fois par an. Il reconnaît que la PAM est spécialisée sur un nombre limité de thèmes et a établi une coopération étroite avec les Nations Unies et en particulier le Conseil de Sécurité. Les membres de l'Assemblée sont très intéressés par les travaux de l'ONU, notamment concernant la lutte contre le terrorisme. D'autres sujets intéressants concernent le soutien apporté par la PAM à certains parlements (Lybie) pour donner suite à une demande du Conseil de Sécurité, mais aussi l'harmonisation de la terminologie concernant les législations nationales s'agissant de la poursuite en justice des actes de terrorisme. La PAM apporte son soutien aux parlementaires afin que leur travail soit plus visible au niveau national. Enfin M. Piazzi milite pour un renforcement de la coopération entre les assemblées, en profitant du fait que dans un certain nombre de pays les parlementaires nationaux participent à plusieurs instances internationales.

Le Président remercie les membres de leurs commentaires et répond à plusieurs questions et suggestions :

S'adressant plus particulièrement aux assemblées internationales qui se partagent les mêmes parlementaires, il suggère une meilleure coopération et une meilleure coordination des activités ainsi qu'une plus grande synergie entre elles et donne l'exemple de l'étroite coopération existante actuellement entre l'APCE, l'OCSE AP et OTAN AP.

Il remercie la Suède pour la façon dont le parlement fait rapport des travaux de l'Assemblée parlementaire

S'agissant de l'organisation des sessions, Il attire l'attention sur les conséquences budgétaires tant aux niveaux des assemblées internationales que des parlements nationaux si la fréquence des réunions est augmentée.

Concernant la proposition de supprimer la séance du vendredi des parties de session, il précise que ce point a déjà été évoqué à plusieurs reprises et rappelle que cette dernière séance est nécessaire pour permettre d'absorber les rapports présentés par les membres.

M. Sawicki rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue que les « clients » des assemblées sont les parlementaires, qui parfois paient cher leur participation à ces dernières en n'étant pas réélus.

Il informe les participants que le site web de l'Assemblée est en évolution et que de nouvelles applications y sont ajoutées comme les vidéos des discours prononcés ainsi que le profil de chaque membre (ce qui permet de voir le travail et les votes de ces derniers), peuvent être téléchargés à la demande.

Quant à la réduction des documents imprimés, il confirme que des efforts importants ont été faits en ce sens. Sur la question de mieux cibler les travaux, il indique que la difficulté vient des membres eux-mêmes qui souvent cherchent à élargir le champ de leurs investigations.

Pour conclure, il présente succinctement « le manuel pour les parlementaires, garants des droits de l'homme en Europe » publié par l'APCE, avant de remercier les Secrétaires Généraux de leur soutien pour faciliter le travail des parlementaires dans les assemblées internationales.

La réunion est close à 9 h 55.

